

Compte rendu de la réunion d'installation du bureau du conseil de développement 26/01/2022

En raison des conditions sanitaires, la réunion s'est déroulée à la fois en présentiel et à distance. Ce procédé sera à améliorer à la fois du point de vue de l'animation de la réunion que du point de vue technique.

1 – Organisation actuelle

Durant la période 2015-2021, le conseil a organisé ses travaux en s'appuyant sur :

✓ Des groupes de travail

Les thèmes de travail sont proposés par les membres du conseil qui rédigent une note d'intention qui sera présentée au bureau pour information et validation. Il est ensuite fait appel à l'ensemble des membres du conseil pour constituer le groupe de travail qui désigne au moins deux animateurs qui s'engagent à organiser les réunions et en faire un compte rendu au bureau avec l'appui de la chargée de mission du conseil. Les groupes de travail peuvent faire appel à des compétences et/ou des expertises externes et mener des auditions afin d'enrichir leurs réflexions. La ou les contributions du groupe de travail font l'objet de présentations à l'ensemble des membres du Conseil de développement lors d'assemblées plénières ouvertes à tous y compris aux élus à qui elles sont transmises formellement.

✓ Des commissions permanentes

Compte tenu des saisines (demandes d'avis) des collectivités, des commissions permanentes ont été créées.

- La commission « Aménagement et Développement Durable » intervient sur les documents d'urbanisme (SCoT et PLUi), les PCAET (plans climat air énergie), les rapports développement durable de la Métropole et de la ville de Brest...
- La commission « Économie, veille et prospective » est consultée sur la stratégie métropolitaine de développement économique de Brest métropole, elle a travaillé sur la stratégie numérique de la Métropole, sur le projet de territoire de Brest métropole « Brest 2025 », sur le projet de territoire du pôle métropolitain du Pays de Brest dans le cadre du contrat de partenariat avec la Région.

Ces commissions peuvent également se saisir de tout sujet à l'image des groupes de travail. Leur organisation est identique avec la désignation de deux animateurs bénévoles au minimum.

✓ Un bureau

Le bureau du conseil de développement est chargé de coordonner ses activités, de valider les avis et contributions avant leur diffusion.

Il est composé d'animateurs de groupes de travail ou de commissions ainsi que de membres ayant souhaité s'investir dans l'organisation du Conseil. En 2015, il a désigné 3 personnes chargées de représenter le Conseil de développement auprès des élus : Guy Jourden, président, Yvanne Bouvet, vice-présidente (démissionnaire), Jean-Pierre Caroff, vice-président.

En règle générale, le bureau se réunit une fois par mois exception faite du mois d'août.

Propositions d'évolutions

Le précédent bureau a engagé des réflexions sur son mode de fonctionnement, afin d'améliorer la gouvernance du conseil. Comme l'a indiqué Guy Jourden, il serait souhaitable de mettre en place une présidence paritaire et plus collégiale. Il propose également que des vice-présidents ou coordinateurs thématiques puissent être désignés au sein du bureau, ceux-ci pouvant bien entendu être également animateurs de commission ou groupe de travail. À titre d'exemple, il pourrait être envisagé qu'un membre du bureau autre que le Président, soit désigné pour représenter le conseil au sein des réseaux national et régional.

Décisions:

- Afin de définir cette nouvelle gouvernance, un groupe de travail sera créé au sein du bureau.
- Pour faciliter le fonctionnement des groupes, des formations aux outils de visioconférence seront à organiser
- Dans l'objectif d'améliorer l'animation des réunions, des formations seront à proposer, plusieurs organismes peuvent appuyer le conseil localement dont ANIMACOOP
- Il a également été suggéré de se rapprocher du <u>collège des transitions sociétales</u> de l'IMTA de Nantes (pour information plusieurs conseils de développement sont engagés dans une recherche action avec l'IMTA dont celui de Saint Nazaire, une présentation a été faite à la coordination nationale des conseils de développement)*
- Une plus grande collaboration avec l'ADEUPa est souhaitée.



2 – Les thématiques de travail souhaitées par les membres du conseil

Suite à l'installation du conseil de développement, les membres ont été interrogés sur les thèmes sur lesquels ils souhaiteraient travailler.

Une cartographie des réponses a été réalisée et les thèmes privilégiés sont les suivants :

Thème	Nombre
Développement Durable	32
Développement économique	21
Mobilité, déplacements, transport, logistique	18
Mobilité, déplacements, transport, logistique	18
Aménagement	17
Territoire	14
Politiques maritimes	14
Santé	11
Social	10
Société (démocratie, vie associative, sport, culture)	26

La rubrique société regroupe de thèmes variés tels que « dynamique et rôle des tiers-lieux », « Vie associative – bénévolat », « Participation citoyenne », « Culture », « sociologie du sport dans le Pays de Brest» ...

Michel Paillard remarque de l'international est absent des thématiques citées par les membres du Conseil.

Il sera fait appel aux membres du conseil afin de préciser leurs attentes et définir un projet afin de pouvoir avancer sur la priorisation des thèmes de travail.

Patrick Frin indique d'ores et déjà qu'il est volontaire pour travailler sur le thème du vieillissement de la population et l'accessibilité universelle.

3 – Les séances d'information

Cette question n'a pas pu être abordée lors de la réunion de bureau.

Plusieurs séances d'information ont été proposées à l'ensemble des membres du conseil de développement sur différentes thématiques. Il est encore possible de s'y inscrire an activant les liens Les premières séances sont d'ores et déjà programmées ou en cours de programmation :

- Programme <u>TOMORROW</u> Brest Métropole le jeudi 10 février à 17h30 en visio-conférence
- Information sur le SCoT du Pays de Brest le 28 février à 17h30